

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 23

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

OBJET

Convention L'Attitude Provence 2017/2018

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de la Jeunesse
1 96 57**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES :

Par délibération n°140 du 23 mai 2014, la Collectivité a décidé la modulation des réductions sur le dispositif « L'Attitude 13 » ainsi qu'un raccourcissement de la durée des réductions « L'Attitude 13 », ceci ayant pour conséquence le changement de la convention-cadre rattachée au dispositif.

Par délibération n°184 du 17 juillet 2015, la Collectivité a décidé le changement d'appellation du dispositif « L'Attitude 13 » en « L'Attitude Provence » ainsi que la suppression de l'ensemble des éléments relatifs au support « chéquier » sur la convention-cadre de ce dispositif. La date de fin de convention est maintenue au 31/08/2017, soit la fin du marché actuel.

Par délibération n°19 du 12 mai 2017, la Collectivité a pris acte du lancement d'une procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité suivant l'article 30 I 3°b du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec la société DOCAPOST-APPLICAM sur les bases du présent marché L'Attitude Provence pour une durée fixe d'un an.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

La Jeunesse est un axe prioritaire de la politique volontariste du Département. Les orientations issues des États Généraux de Provence impliquent une évolution du dispositif en faveur des jeunes.

Cette action ne pouvant pas être opérationnelle dès la rentrée scolaire 2017/2018, il convient de maintenir le dispositif en l'état pour une durée exceptionnelle d'un an non renouvelable. Par la suite, de grandes transformations verront le jour dès la rentrée scolaire 2018/2019.

A compter du 1^{er} septembre 2017, et afin de permettre à toute nouvelle structure d'intégrer le dispositif en qualité de partenaire pour l'année scolaire 2017/2018, il convient de créer une convention-cadre prenant fin au 31/08/2018.

PROPOSITION

En cas d'approbation de votre part des actions envisagées, je vous invite à :

- Vous prononcer sur la création d'une convention-cadre « L'Attitude Provence » pour tout nouveau partenaire qui souhaite intégrer le dispositif à compter du 1^{er} septembre 2017 avec une fin de validité arrêtée au 31 août 2018.
- M'autoriser à signer la convention-cadre « L'Attitude Provence » ci-annexée avec les structures partenaires.

Ces modifications n'ont aucune incidence financière.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL